

ARON François, Michel, Henri

Etat civil :

Né le 25 février 1942 à Buzançais (Indre).

Famille :

Fils d'Emile Aron, Médecin, et de Madeleine Lob.

Onomastique :

Position :

Médiateur de la Poste (depuis février 1995).¹

Formation :

Lycée Descartes à Tours, Louis-le-Grand à Paris. Ecole normale supérieure (Ulm) (1963²), Agrégé d'histoire (1967³).

Service militaire :

Carrière :

-1969 :

Assistant d'histoire ancienne à la Sorbonne (1969)⁴.

-1970-1977 :

Assistant à l'Université de Paris I.⁵

-1977 :

Maître-assistant d'histoire ancienne à l'Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne (1977).⁶

¹ Revue de presse de La Poste, 8 août 2000, p. 32. Le Médiateur de La Poste règle les litiges entre les particuliers et La Poste. La réclamation doit porter sur l'offre de service de La Poste et sa réalisation : distribution de courrier, colis, offre de produits financiers, etc. Non compétent pour résoudre les différends opposant La Poste à ses agents ou La Poste et ses fournisseurs. La plaignant doit avoir reçu au préalable une réponse négative du service en cause ou pas de réponse du tout dans les deux mois suivant le dépôt de sa réclamation. Le particulier doit saisir le Médiateur par l'intermédiaire d'une association de consommateurs agréée par le ministère des Finances. Après cette procédure, chaque dossier fait l'objet d'un examen approfondi qui nécessite de diligenter une enquête plus ou moins complexe selon les litiges. En général les réclamations concernent pour moitié les services messageries de La Poste (retard ou erreur dans la distribution du courrier, perte de colis nationaux et internationaux...) et pour une autre moitié ses services financiers (interdiction de chèquiers sur CCP escroquerie et vol sur les cartes de paiement...). Le Médiateur dispose en principe de deux mois à compter de la réception du dossier pour rendre un avis circonstancié et le transmettre à toutes les parties concernées, y compris le Président de La Poste. Mais ce délai est rarement tenu en raison de la forte croissance des demandes (+ 24,4% en 1999). Ses avis sont en général suivis, sauf décision prise personnellement par le Président de La Poste ou son directeur, ce qui est rare. Au final, la demande des clients est satisfaite dans les deux tiers des cas, en partie le plus souvent ou en totalité avec un dédommagement à la clé si les contrats ou la réglementation le permettent. *Ibid.*

² Repères, n°213, 31 mai 1988, archives des PTT, archives de l'IREPP, A.N., C.A.C., 19980493/7.

³ Repères, n°213, 31 mai 1988, archives des PTT, archives de l'IREPP, A.N., C.A.C., 19980493/7.

⁴ Dépêche A.F.P. du 26 février 1986, n°261821 Février 86.

⁵ Repères, n°213, 31 mai 1988, archives des PTT, archives de l'IREPP, A.N., C.A.C., 19980493/7.

⁶ La Documentation permanente, Paris, Société générale de Presse, 1996.

-1981 :

Nommé *Conseiller technique (1er juillet 1981-1985) en même temps que Georges Dupeyron (arrêté n°1808 du 1er juillet 1981 J.O. du 10 septembre 1981)⁷, chargé des problèmes généraux de personnel, des affaires sociales et de la formation)⁸- août 1984.⁹*

9 octobre 1981 : Accorde une audience aux représentants de l'Association des chefs d'établissements des Télécommunications, MM. Aillot et Garcia qui demandent avec insistance que tout soit mis en oeuvre pour que " les inévitables et regrettables défaillances des services ne soient ni amplifiées, ni exagérées, ni dissociées du contexte socio-économique qui se traduit par une montée du nombre d'impayés et de contestations ". M. Aron fait observer aux deux représentants de l'Amicale des receveurs et chefs de centre, que le ministre lui-même " ne pouvait pas ne pas tenir compte des nombreuses réclamations formulées contre les télécommunications, même s'ils s'efforçaient d'en atténuer les conséquences et qu'en tout état de cause, ils prendraient toutes les mesures nécessaires pour améliorer une situation que les chefs d'établissement jugent, à bien des égards, très inquiétante. " ¹⁰

31 décembre 1981 : Marcel Roulet alors chef de Service des Programmes et des Affaires Financières à la Direction Générale des Télécommunications, fait parvenir une lettre à Bernard Zuber (alors chargé de mission au cabinet du ministre des P.T.T.) à propos de la mise en place de groupes de travail sur la mise en place d'une charte de gestion à moyen terme des Postes et Télécommunications. Il estime :

" 1) A mon sens, la Charte de Gestion doit essentiellement avoir une fonction externe aux P.T.T., fixant quasi contractuellement entre les ministres concernés les objectifs, moyens et règles de fonctionnement. Dans cette optique (...), il me semble souhaitable d'exclure du champ de la Charte de Gestion : -le contrôle interne et les modes de gestion (groupe 2);

-la formation du groupe (groupe 10). Dans le même esprit on peut d'ailleurs s'interroger sur la nécessité de traiter le budget social qui est l'objet du groupe 10.

2) Le groupe 9 devrait se limiter à l'étude de l'évolution des effectifs, structurellement mais non quantitativement car il y aurait alors une large redondance avec les groupes 2 et 3 qui pourrait rendre difficile une participation efficace des responsables désignés.

3) La Charte de Gestion devrait se limiter au moyen terme (horizon 85/87); un éclairage à l'an 2000, outre qu'il semble très difficile et hasardeux compte tenu de l'évolution rapide des techniques, risque de distraire l'attention des participants du but recherché. (...) Enfin je vous confirme que j'ai proposé à M. Legouet de créer deux sous-groupes au sein du groupe 8 [Poste et Télécommunications; Cadre fiscal, juridique et financier], animés par des représentants de la D.G.T. (...). Sous-groupe Trésorerie-Télécommunications : M. Rozes. Sous-groupe Fiscalisation : M. Eymard. " ¹¹

Juin 1981 : Depuis juin 1981 conseiller technique (chargé des problèmes généraux de personnel des affaires sociales et de la formation, Relations avec les usagers; Langue française et terminologie ; Patrimoine P.T.T.; Relations avec les ministères de l'Education Nationale, de la

⁷ Bulletin Officiel des P.T.T., 1981, t.2, " Saumon ", Cab, 1058 cab 33, p. 311.

⁸ Bulletin Quotidien, 5 décembre 1985, n°3183, p. 14

⁹ La Documentation permanente, Paris, Société générale de Presse, 1996, F° 5, 8907 P.

¹⁰ "Les chefs d'établissement des Télécom attirent l'attention", 9 octobre 1981, archives des P.T.T., archives Zuber, A.N., C.A.C., 19850604 (F90 bis 6963).

¹¹ Lettre de Marcel Roulet à B. Zuber, 8 janvier 1982. Copie de la lettre est communiquée à François Aron au cabinet du ministre avec ce commentaire : " Tu admireras avec quel ensemble touchant la D.G.T. et D.G.P. s'accordent pour mettre la formation à l'abri des regards indiscrets. ", A.N., C.A.C., 19840662/3 (F90bis 6128).

Culture, de la Formation professionnelle, de la Consommation¹²) au cabinet du ministre des P.T.T. L. Mexandeau, vient d'être nommé directeur adjoint de son cabinet (que dirige depuis août 1984 J.-C. Hirel).¹³ 17 août 1984-1985 : conseiller technique au cabinet du ministre délégué auprès du ministre du Redéploiement industriel et du Commerce extérieur, chargé des P.T.T. (L. Mexandeau).¹⁴ *Décembre 1985-1986 : directeur adjoint du cabinet du ministre des P.T.T. (L. Mexandeau).*¹⁵ Préside comme représentant du ministre des P.T.T. différents Comités ministériels de la formation dont ceux des 29 juin 1982 et 2 décembre 1983.¹⁶ C'est sur sa demande qu'il est mis fin à ses fonctions de conseiller technique du ministre des Postes des Télécommunications et de l'Espace (P. Quilès) le 6 juillet 1989 (arrêté n°3746 du 6 juillet 1989, *J.O.* du 13 juillet 1989, prise d'effet à compter du 3 juillet 1989)¹⁷.

-1982 :

2 février 1982 : Fait parvenir une note à Bernard Zuber (chargé de mission auprès du ministre des P.T.T.) sur les conclusions de la mission Vié. Il lui apparaît que les mesures les plus intéressantes concernent l'organisation du travail tout en admettant que les seuls points concrets concernent la formation, la carrière et le rôle des cadres. Propose que "plutôt que de parler de recréer un nouvel esprit postier, il faudrait une nouvelle donne, dont les points sensibles seraient : -une organisation technique très modifiée du travail. (Tout paraît tourner autour des réseaux, -y compris la poste électronique et les nouveaux services- et autour de la mécanisation (laquelle et comment?). (...). -une organisation double très modifiée du travail (y compris la concertation avec une réflexion sur le pouvoir). -une organisation du système de mutations (obsession du personnel). -une organisation de l'expression de la volonté des usagers. -une organisation de la décentralisation de l'organisation et de la décision -avec un "réseau" national, ce qui n'est pas facile. J'ignore si, dans ces domaines, le rapport Vié a pu se montrer hardi. Je suis pour ma part persuadé qu'une remise à flot passe par un changement très profond (dont il faudrait prévoir le coût immédiat et à terme, en particulier au terme d'investissements) : c'est sur ce nouveau système qu'on pourra peut-être construire une politique du personnel et une politique de la gestion. Les demi mesures me paraissent au contraire totaliser tous les inconvénients. (...)." ¹⁸

30 mars 1982 : Participe à la réunion D.G.T./Cab (en même temps que entre autres Zuber et Roulet) qui porte sur les questions suivantes : 1-Affaires budgétaires. (Le Directeur Général des Télécommunications, "J. Dondoux propose de faire monter un dossier par MM. Roulet, Bustarret et Bravo sur les conséquences de blocage de 25% des crédits d'investissement (6 milliards de Francs. (...). Les Télécommunications sont le seul service public industriel et commercial soumis à une telle mesure. Le dossier devra comporter une approche politique du problème, les entreprises et les usines mises en difficulté ainsi que les villes qui risquent d'avoir de nombreuses instances en 1983. M. Aron demande d'ajouter que l'effet politique du déblocage serait nul s'il intervenait trop tardivement dans l'année". 2-Audiovisuel. 3-Organisation territoriale. 4-Table ronde sur la modernisation. ¹⁹

30 novembre 1982 : assiste à la réunion D.G.T./Cab (en même temps que entre autres Zuber, Roulet, Viard) au cours de laquelle sont examinées les questions suivantes : 1-Décrets de taxe; 2-

¹² *La Lettre hebdo. L'hebdomadaire des activités économiques et financières liées à la Poste*, 30 août 1982, n°160, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 840665/4 (F 90 bis 6345).

¹³ *Bulletin Quotidien*, 5 décembre 1985, n°3183, p. 14.

¹⁴ *La Documentation permanente*, Paris, Société générale de Presse, 1996.

¹⁵ *La Documentation permanente*, Paris, Société générale de Presse, 1996.

¹⁶ A.N. C.A.C., archives E.N.S.P.T.T. 950497/65, carton 65, dossier Comité ministériel de la formation.

¹⁷ *Bulletin Officiel des P.T.T.*, 1989, "Saumon", p. 94.

¹⁸ Note de F. Aron à B. Zuber, 2 février 1982, archives des P.T.T., archives Zuber, A.N., C.A.C., 19840662/6.

¹⁹ Compte rendu de la réunion D.G.T./CAB du 30 mars 1982, archives des P.T.T., archives Zuber, A.N., C.A.C., 19840662/2.

Fiscalisation (Charte de gestion semble être acceptée. Problème de la TVA semble repoussé au moins jusqu'en 1986. Problème du prélèvement : “ a-Le prélèvement est assorti d'une prise en charge par l'Etat des pertes au change des emprunts contractés à l'étranger. b-Le prélèvement est considéré comme l'établissement d'une réserve pour constituer éventuellement le fonds de roulement de l'entreprise Télécom. La D.G.T. estime que la solution a- serait préférable à la solution b-. Le montant du prélèvement pour 1982 semble être arrêté à 2, 9 GF alors que le résultat d'exploitation des Télécommunications global pour les P.T.T. sera négatif et fait sans précédent, le résultat d'exploitation des Télécommunications serait négatif pour la première fois. ”. 3-Programme d'action en Télématic. 4-Programme de commutation 1982. 5-Budget personnel 1983.²⁰

-1983 :

17 mars 1983 : Assiste à la réunion (avec entre autres Zuber, Viard, représentants le cabinet du ministre, Roulet représentant de la D.G.T.). 1-Politique de la D.G.T. “ agrément ”; 2-Carte à mémoire; 3-Tarifification des cabines publiques; 4-Annuaire par rues; 5-Emplois à la D.G.T. (“ La demande de 1500 emplois pour les télécommunications, justifiée par les besoins de la filière électronique et de la croissance du secteur des télécommunications sera faite officiellement fin mars. Le Cabinet donne en outre son accord de principe sur les deux points suivants : -les agents télécommunications des garages, gérés par la poste seront transférés à la poste sans la part correspondante des crédits. -les taux de vacances d'emplois seront revus entre les deux branches afin de hâter les recrutements Télécoms. Les dispositions utiles seront mises en oeuvre par la DIPAS, sous l'impulsion du Cabinet, et en liaison avec le D.G.P.. Au besoin, une réunion des Directeurs Généraux et Directeurs sera tenu à l'initiative du Cabinet. ”; 6-Recrutement des INP et des agents contractuels; 7-Pénalités des constructeurs Thomson et CGE.²¹

3 avril 1983 : Nommé Conseiller technique au cabinet du ministre délégué auprès du ministre de l'Industrie et de la Recherche, chargé des P.T.T. (arrêté n°932 du 1er avril 1983 J.O. du 3 avril 1983) Bernard Zuber étant nommé directeur de cabinet, Bernard Loing Chargé de mission, Philippe Bodin directeur adjoint de cabinet.²²

22 avril 1983 : Assiste à la réunion (avec entre autres Zuber, Roulet) D.G.T./Cab sur le problème des effectifs (manque d'effectifs) au niveau régional et local. Zuber indique que le ministre de l'Industrie et de la Recherche s'est montré disposé à appuyer une demande d'effectifs au titre du budget de 1984 dans des conditions de forme qui restent à préciser. Pour répondre à une demande de la D.G.T. faite au ministre de la création d'un corps parallèle (le corps des “ experts de la filière électronique ”) avec plusieurs niveaux d'entrée possibles, Zuber rappelle que le ministre de l'Industrie a admis le principe d'une demande correspondant à la filière électronique et propose à la D.G.T. d'améliorer dans sa présentation l'argumentaire présenté antérieurement. Aron estime que dans le cas du manque d'effectifs à la D.G.T. et du comblement d'emplois d'Inspecteurs principaux (INP), le recours au recrutement externe ne peut porter que sur 30% du recrutement total, ce qui reste insuffisant pour résorber les vacances d'emploi, et ce qui d'autre part demande un délai de 3 ou 4 mois pour obtenir l'accord de la Fonction Publique.²³

27 mai 1983 : Assiste à la réunion (avec entre autres Zuber, Roulet, Viard) entre le Cabinet du ministre et la Direction Générale des Télécommunications au cours de laquelle est examinée la

²⁰ Compte rendu de la réunion D.G.T./CAB du 30 novembre 1982, archives des P.T.T., archives Zuber, A.N., C.A.C., 19840662/2.

²¹ Compte rendu de la réunion D.G.T./CAB du 17 mars 1983, archives des P.T.T., archives Zuber, A.N., C.A.C., 19840662/2.

²² Bulletin Officiel des P.T.T., 1983, t.2, “ Saumon ”, Cab., 1029 cab 13, p. 90.

²³ Compte rendu de la réunion D.G.T./CAB du 22 avril 1983, archives des P.T.T., archives Zuber, A.N., C.A.C., 19840662/2.

question de l'évolution des filiales et des rapports P.T.T.- filiales. La D.G.T. prévoit de rattacher Transpac et Sofrecom au groupe FCR sous l'angle des prises de participation. Recrutement par détachement des fonctionnaires est à privilégier pour éviter des difficultés lors d'une réintégration ultérieure. Les rapports entre la D.G.T. et les Sociétés seront régis par des conventions. Filialisation de certaines opérations de promotion, la D.G.T. réglant par marché le montant des prestations à FCR. Dans chacune des filiales la D.G.T. désigne un représentant spécialisé au conseil d'administration. Eventualité d'une reprise de Locatel (Thomson-CGE) par FCR Holding pour faire de Locatel-EGT une puissante centrale de location. Augmentation de capital nécessaire pour Sofrecom. Etablir une convention entre la D.G.T. et Transpac en indiquant que son principal dirigeant pourrait se voir attribuer des fonctions nouvelles au sein du groupe FCR en cours de constitution. La convention annoncée permettra de redéfinir les frontières entre Transpac et l'Administration, alors même que les problèmes que pose la situation des personnels sont dans l'impasse.²⁴

2 juin 1983 : Reçoit une délégation de la commission de la C.G.T. des Administrateurs des P.T.T. (Jacquet, Mahé, Musso). Au cours de cette rencontre, F. Aron affirme son attachement à l'E.N.S.P.T.T. et à son recrutement interne mais se déclare favorable à un recrutement externe (entre 40 et 50%) pour concourir à offrir des débouchés aux jeunes diplômés et pour assurer une certaine concurrence entre internes et externes. Aux délégués C.G.T. qui affirment leur attachement au passage des élèves de l'E.N.S.P.T.T. à l'E.N.A. et à l'intéressement des P.T.T. à la mise en oeuvre de la scolarité à l'E.N.A., Aron juge que les décisions concernant les rapports entre l'E.N.A. et l'E.N.S.P.T.T. doivent se traiter au niveau des Ministres concernés et non à celui des Directeurs respectifs de ces Ecoles. En ce qui concerne la troisième année de scolarité à l'Ecole, estime que les remarques de la délégation (nécessité d'une réforme de l'enseignement de 3^e année qui devrait donner aux futurs administrateurs une solide formation de généralistes : gestion du personnel, comptabilité publique, marchés publics...) correspondent à peu près aux objectifs du ministre. Aron juge la proposition de la délégation de mettre en place un séminaire commun E.N.S.T.-E.N.S.P.T.T. intéressante.²⁵

21 octobre 1983 : Participe (avec entre autres Zuber, Daucet, Meynie, Profit, Michaudet) à la réunion Cabinet/DGP, consacrée à : 1-l'Evaluation à cette date de la répercussion des mouvements de grève sur les finances de la Poste. 2- Le budget 1984. La DGP estime que l'impact véritable des grèves ne pourra être connu que dans 6 ou 8 mois. Il est estimé que la perte de recettes s'élèvera à 3%.²⁶

8 décembre 1983 : Reçoit en tant que représentant de L. Mexandeau (qui n'assiste pas au début de la réunion) les représentants des cadres supérieurs et les dirigeants des P.T.T. représentés par l'Association Amicale des Elèves et Anciens Elèves de l'E.N.S.P.T.T. à l'occasion de la réception de fin d'année de l'Association. Leurs inquiétudes ont été précisées par M. Daniel Saint-Gilles (président sortant de l'association) à propos de : -la liaison plus étroite réalisée en mars dernier entre les P.T.T. et le ministère de l'Industrie "est apparue porteuse de complication plus que d'harmonisation"; -le rattachement de la filière électronique à la D.G.T. avec les conséquences budgétaires "une situation financière des télécommunications qui ne peut que poser un problème pour l'avenir"; -la restructuration de l'industrie des télécommunications qui "peut être grave à terme par le pouvoir exorbitant qu'elle donne à un seul groupe, fut-il nationalisé".²⁷

²⁴ Compte rendu de la réunion D.G.T./CAB du 27 mai 1983, archives des P.T.T., archives Zuber, A.N., C.A.C., 19840662/2.

²⁵ L'écho des carrières, Commission des Administrateurs UFC-CGT, n°15, juin 1983, archives CGT-P.T.T., carton "Périodiques" P22.

²⁶ Compte rendu de la réunion Cabinet/DGP du 21 octobre 1983, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 19840662/7.

²⁷ INF. TELECOM ET TELEMATIQUE, n°1543, 12 décembre 1983, archives P.T.T., A.N., C.A.C., 840665 (F 90 bis 6345).

-1984 :

2 janvier 1984 : Dans une note de F. Aron au ministre des P.T.T. L. Mexandeau, il estime être confirmé dans l'impression “ (...) que le Directeur général des Postes continue un travail systématique de sape contre le ministre et le Gouvernement (...) et contre le Cabinet.”²⁸

12 janvier 1984 : Louis Mexandeau préside le Comité technique paritaire ministériel des Postes et Télécommunications. Assistent également entre autres à la séance en tant que représentants de l'administration, Daucet, Legouet, Delchier, Meynié, Michaudet ; en tant qu'experts du Cabinet : Aron, Zuber; en tant qu'expert de l'administration : L. Boulet. La réunion porte sur le recrutement, l'organisation des concours internes et externes, les modalités d'organisation de l'épreuve d'exercice physique, au concours d'entrée à l'E.N.S.P.T.T.. L. Mexandeau “ marque son opposition à un recrutement exclusivement interne, qui comporte un risque d'engourdissement dû à l'absence de compétition et de diversité dans le recrutement. Il estime que l'évolution des pourcentages vers un accroissement de la part réservée au recrutement externe ne doit pas être ressentie comme une fatalité car le système qui est proposé permettra de déplacer 10% du nombre total des postes offerts aussi bien au bénéfice des candidats internes qu'à celui des candidats externes. Le recrutement interne pourra ainsi être porté, théoriquement à 70%. (...) En résumé il indique qu'il n'y a aucune volonté de défavoriser la promotion interne et ajoute qu'il n'est pas opposé à une réflexion globale sur le recrutement des administrateurs. ”. Pour sa part, F. Aron estime que les textes proposés pour la réforme du recrutement de l'E.N.S.P.T.T. “ répondent à la nécessité pressante de combler un vide juridique, les dispositions précédentes ayant joué uniquement pour le recrutement de l'année 1983. Il expose ensuite les trois grandes idées qui ont présidé à l'établissement du projet : garantir un niveau élevé de recrutement, conserver un concours spécifique par rapport à celui de l'E.N.A., et adapter les épreuves à la grande diversité des fonctions exercées. (...) En ce qui concerne le soi disant “ diktat ” de la Fonction Publique (...) il tient à priser qu'aucune atmosphère de crise n'a présidé aux négociations, et que la Fonction Publique a simplement demandé de diversifier et d'étoffer un peu les épreuves du concours. Certes la question du maintien de l'E.N.S.P.T.T. a été effectivement posée en cours de discussion, mais les arguments développés sur la spécificité des P.T.T. ont permis d'écarter tout risque d'alignement complet sur l'ENA. (...) En conclusion M. Aron indique que l'Administration a voulu mettre en place un système relativement simple et clair, dont l'équilibre pourra évoluer, mais qui permettra de stabiliser plus que par le passé les modalités du recrutement”.²⁹

24 août 1984 : *Nommé Conseiller technique auprès de Louis Mexandeau, ministre délégué auprès du ministre du Redéploiement industriel et du Commerce Extérieur, chargé des P.T.T. (arrêté n°2809 du 17 août 1984 J.O. du 24 août 1984) François Nègre et Fernand Vieilledent étant nommés en même temps Conseillers techniques.*³⁰

-1985 :

Maître de conférence d'histoire à l'Université de Paris I (depuis 1985).³¹

²⁸ Note de F. Aron à L. Mexandeau, 2 janvier 1984, archives des P.T.T., archives Zuber, A.N., C.A.C., 19840662/7.

²⁹ P.V. de la séance du Comité technique ministériel des Postes et Télécommunications du 12 janvier 1984, p. 7-9, archives de la Poste, archives Zuber, A.N., C.A.C., 19850604/1 (F90 bis 6963).

³⁰ Bulletin Officiel des P.T.T., 1984, “ Saumon ”, Cab., 1048 cab 21, p. 143.

³¹ La Documentation permanente, Paris, Société générale de Presse, 1996.

Directeur adjoint du Cabinet du ministre des P.T.T. Louis Mexandeau (arrêté n°4655 du 28 novembre 1985 J.O. du 4 décembre 1985) Jean-Claude Hirel étant nommé directeur de cabinet par le même arrêté.³²

Directeur adjoint de cabinet (novembre 1985 en remplacement de Jean-Claude Hirel³³) Il fut notamment chargé de restaurer à l'échelon national les moyens de l'Inspection Générale pour lui permettre de participer à la politique de recentralisation de la gestion territoriale menée par le ministère. Il eut aussi la responsabilité de coordonner les trois groupes de travail chargés d'étudier et de préparer la réforme de la facturation téléphonique. Cette dernière tâche suscita l'analyse du traitement des réclamations des usagers dont François Aron rassembla un large échantillonnage pour concevoir un mode de traitement des réclamations homogénéisé et plus rapide. Ceci contribua à améliorer d'abord la réponse même aux usagers et surtout à élaborer une réforme de la facturation téléphonique plus satisfaisante pour le public plus exigeant et plus nombreux d'un réseau en plein essor.³⁴

-1986 :

Mars 1986 : Directeur de cabinet (mars 1986)³⁵, chargé des problèmes de personnel (enseignement, relations avec les usagers³⁶), des affaires sociales et de la formation au cabinet de Louis Mexandeau (ministre des P.T.T. 1981-1986). Nommé Directeur du cabinet du ministre des P.T.T. (Louis Mexandeau) en remplacement de Jean-Claude Hirel (arrêté n°560 du 21 février 1986 J.O. du 26 février 1986).³⁷ Chef de cabinet de L. Mexandeau pendant trois jusqu'aux élections de mars 1986. Conseiller technique au cabinet de Paul Quilès (ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Espace 1988-1989). Président directeur général de Sécuripost (1989-1992). Conseiller spécial du Président de la Poste (1992-1995). Médiateur de la Poste (depuis 1995). Haut fonctionnaire de défense des Postes et télécommunications (1993). Le haut fonctionnaire de Défense assiste le ministre pour l'exercice de ses responsabilités de défense, il exerce notamment les attributions prévues par le décret n°80-243 du 3 avril 1980 relatif aux attributions des hauts fonctionnaires de défense et celles dévolues au commissariat général à la mobilisation industrielle prévues par le décret n°54-257 du 10 mars 1954 relatif à l'organisation de la nation en temps de guerre. Il est chargé en outre des problèmes de sécurité concernant la protection et le transport des matières nucléaires (décret n°91-431 du 13 mai 1991). Le haut fonctionnaire de défense auprès du ministre de l'Industrie exerce également ses fonctions auprès du ministre des P.M.E., du Commerce et de l'Artisanat.³⁸

Promu le 21 février 1986, directeur de cabinet du ministre des P.T.T. Louis Mexandeau. Ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure (1963-1968). Assistant d'histoire ancienne à la Sorbonne puis maître de conférence à Paris 1, prend la succession en février 1986 de J.-C. Hirel (pendant trois mois jusqu'aux élections législatives de mars) qui vient d'être nommé à la tête de la nouvelle direction de la stratégie au ministère des P.T.T.³⁹

³² *Bulletin Officiel des P.T.T.*, 1985, t. 2, " Saumon ", Cab, 1059 Cab 27, p. 129.

³³ *Bulletin Quotidien*, 5 décembre 1985, n°3183, p. 14

³⁴ Inventaire archives Postes et Télécommunications, cabinet de M. L. Mexandeau, dossiers de M. F. Aron, A.N., 860381/1 à 27, inventaire, t. 13, p. 97.

³⁵ *Messages des P.T.T.*, n°354, mars 1986, p. 39.

³⁶ Bernard Villeneuve et François-Henri de Virieux, *Le nouveau pouvoir. Les 1100 qui conduisent la France aujourd'hui*, Paris, Jean-Claude Lattès, 1981, p. 210.

³⁷ *Bulletin Officiel des P.T.T.*, 1986, t. 2, Cab, 1013 cab 4, p. 13.

³⁸ " L'administration française : les ministères ", Haut fonctionnaire de Défense du ministère de l'Industrie, de la Poste et des Télécommunications, 14 février 1996, Paris, Société Générale de Presse, 1996, II, 11.

³⁹ Dépêche A.F.P. 26-2-86. 26821, février 1986.

-1988 :

26 mai 1988 : Nommé Conseiller technique au cabinet du ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Espace Paul Quilès (en même temps que les Conseillers techniques Jean-Marie Danjou, Rémy Dullieux, Mme. Carole Froucht (nomination de Mme. C. Froucht rapportée sur sa demande le 27 mai 1988), Jean-Yves Le Gall, Christian Pallot et le Conseiller technique chargé de la communication et de la presse Philippe Grangeon). (Arrêté n°2571 du 24 mai 1988, *J.O.* du 26 mai 1988).⁴⁰

5 juillet 1988 : Nommé conseiller technique au cabinet du ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Espace (P. Quilès) le 5 juillet 1988 (arrêté n°3194 du 5 juillet 1988, *J.O.* du 7 juillet 1988).⁴¹

-1992 :

A la date de juillet 1992 : Président Directeur Général de Sécuripost.⁴²

-1993 :

11 février 1993 : Reçoit une lettre de mission du Président de La Poste Yves Cousquer : “ La Poste consacre plus de 2 milliards de francs chaque année à l'action sociale, soit autant qu'à la formation : cela équivaut à un complément de salaire de 7000 F par agent et par an. Pour garantir la meilleure utilisation de ces moyens, La Poste souhaite mieux expliciter sa politique d'action sociale. C'est à ce projet, qui entre dans le cadre des missions de la DRH, que je vous propose de contribuer auprès de moi. Vous apporterez un éclairage concernant notamment l'environnement de ce projet et la manière de le mener à bien. ”⁴³

-1995 :

8 février 1995 : Nommé par le Président de La Poste André Darrigrand Médiateur de La Poste (Décision n°209 du 8 février 1995 à compter du 8 février 1995).⁴⁴ Pour faciliter le travail du médiateur de La Poste, en novembre 1995 est créé un traitement automatisé d'informations nominatives relatif à la gestion des dossiers de saisine du Médiateur de La Poste (Décision n°1599 du 6 novembre 1995). Ce traitement informatique doit permettre la gestion et le suivi des réclamations adressées au Médiateur de La Poste.⁴⁵ La création d'une instance de médiation de La Poste a pour objet de contribuer à résoudre les différends opposant La Poste aux consommateurs, à la clientèle professionnelle et aux élus. Le président de La Poste et les associations nationales de consommateurs ont signé, le 8 février 1995, le protocole d'accord relatif au médiateur de La Poste (Instruction du 8 février 1995).⁴⁶

Activités politiques, associatives, syndicales :

-1977-1983 :

Conseiller Municipal (socialiste) de Lisieux (mars 1977-1983), circonscription parlementaire de Louis Mexandeau.⁴⁷

⁴⁰ Bulletin Officiel des P.T.T., 1988, “ Saumon ”, Cab, diff z, 1038 cab 20, p. 143.

⁴¹ Bulletin Officiel des P.T.T., 1988, “ Saumon ”, p. 193.

⁴² Répertoire téléphonique du ministère des Postes et Télécommunications, juillet 1992, Imprimerie du service intérieur du ministère des P. et T., 1992.

⁴³ Lettre de mission de Yves Cousquer à François Aron, 11 février 1993, archives de La Poste, archives Capelle, A.N., C.A.C., 980486/7.

⁴⁴ Bulletin des Ressources Humaines de La Poste, “ Blanc ”; doc RH 1005, Z p. 31.

⁴⁵ Bulletin de La Poste, “ Jaune ”, doc Cab Cjf2, A p. 13.

⁴⁶ “ Missions et modalités de saisine du Médiateur de La Poste ”, Bulletin de La Poste, cab/Cjf 1, diffusion A, p. 1.

⁴⁷ La Documentation permanente, Paris, Société générale de Presse, 1996.

-1987 :

Mai 1987-novembre 1988 : délégué national à l'information des militants du Parti Socialiste (P.S.).⁴⁸

Oeuvres, articles, rapports, cours, violon d'Ingres, entretiens :

-1981 :

14-15 décembre 1981 : Fait la clôture avec J.-C. Mailhan chef du service du personnel de la D.G.T., et Bernard Sutter directeur de l'enseignement supérieur technique des P.T.T., des deuxièmes journées d'études de l'Enseignement Supérieur Technique (DEST) des P.T.T. qui se déroulent à Lannion.⁴⁹

-1982 :

30 septembre-2 octobre 1982 :

-participe au colloque organisé à Ronces-les-Bains (Charente maritime) par l'Association des élève et ancien élèves de l'ENSP.T.T. (sur le thème " Vers la concertation P.T.T.-usagers ". Il participe à ce moment là la table ronde consacrée à " la concertation " à laquelle participent entre autres J. Daucet, A. Darrigrand, J. Michaudet (trois thèmes débattus : -Comment définir la concertation; -Quel est l'intérêt véritable de la concertation; -Selon quelles modalités peut-on l'organiser, la mettre en oeuvre?)⁵⁰

-Prononce le discours de clôture du colloque.⁵¹

-2000 :

8 août 2000 : Accorde un entretien à la revue Femme actuelle, 8 août 2000, p. 34-35 (Explique ses fonctions de Médiateur de La Poste).⁵²

Décorations, distinctions honorifiques :

Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite, Chevalier des Palmes académiques⁵³

Promu le 21 février 1986, directeur de cabinet du ministre des P.T.T. Louis Mexandeau. M. Aron qui assurait jusqu'à présent les fonctions de directeur adjoint du cabinet de M. Mexandeau est un élève de l'Ecole Normale Supérieure (1963-1968). Agrégé d'histoire, il avait été conseiller technique dans ce ministère depuis 1981 et chargé à ce titre, des rapports avec les usagers, puis des problèmes de personnel, d'affaires sociales et de formation. M. François Aron a été assistant d'histoire ancienne à la Sorbonne, puis maître de conférence à l'Université de Paris I. M. Aron prend la succession de M. J.-C. Hirel qui vient d'être nommé à la tête de la nouvelle direction de la stratégie au ministère des P.T.T.⁵⁴

Nommé Conseiller technique au cabinet du ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de la Recherche chargé des P.T.T. (L. Mexandeau) le 1er avril 1983 (arrêté n°932 du 1er avril 1983, *J.O.* du 3 avril 1983).⁵⁵

⁴⁸ La Documentation permanente, Paris, Société générale de Presse, 1996.

⁴⁹ INF. TELECOM ET TELEMATIQUE, n°1183, 9 décembre 1981, archives P.T.T., A.N., C.A.C., 840665 (F 90 bis 6345).

⁵⁰ Communiquer, n° spécial XXe journées d'études, 1983, archives de la Poste, archives Zuber, A.N., C.A.C., 19850604/2 (F90 bis 6964).

⁵¹ Communiquer, n° spécial XXe journées d'études, 1983, archives de la Poste, archives Zuber, A.N., C.A.C., 19850604/2 (F90 bis 6964).

⁵² Revue de presse de La Poste, 8 août 2000, p. 32.

⁵³ Who's who in France 1998-1999, 30ème édition, Paris, éditions Jacques Lafitte, 1998, p. 131.

⁵⁴ Dépêche A.F.P. 26 juin 1986, 261821 Février 1986.

⁵⁵ Bulletin Officiel des P.T.T., 1983, " Saumon ", cab, 1029 cab 13, p. 89.

-1989 juillet-1992 : Président directeur général de Sécuripost. ⁵⁶

-1992 décembre-1993 : Conseiller spécial auprès d'Yves Cousquer puis de André Darrigrand, président de La Poste, exploitant autonome public. ⁵⁷

-1993 :

mai-octobre 1993 : Haut fonctionnaire de Défense, chef du service de Défense et de sécurité civile au ministère de l'Industrie, des Postes et Télécommunications et Commerce Extérieur. ⁵⁸

⁵⁶ La Documentation permanente, Paris, Société générale de Presse, 1996, F° 5, 8907 P.

⁵⁷ La Documentation permanente, Paris, Société générale de Presse, 1996, F° 5, 8907 P.

⁵⁸ La Documentation permanente, Paris, Société générale de Presse, 1996, F° 5, 8907 P.